

Département
OISE
CANTON
LIANCOURT
COMMUNE
LIANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 219/2025

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2,

VU le Code de la Route,

VU l'acheminement et l'installation des chalets dans le parc de l'Hôtel de Ville les lundi 3 et mardi 4 novembre 2025 en vue de l'organisation du Marché de Noël,

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces manœuvres, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne la circulation et le stationnement des véhicules,

- A R R E T E -

- ARTICLE 1** Les lundi 3 novembre 2025 et mardi 4 novembre 2025, de 8h00 à 16h30, le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant sur les emplacements en épi de la rue Eugène Gromard.
- ARTICLE 2** Les panneaux d'interdiction de stationner seront déposés par les Services Techniques de la ville de LIANCOURT.
- ARTICLE 3** Les lundi 3 novembre 2025 et mardi 4 novembre 2025, de 8h00 à 16h30, les véhicules des Services Techniques chargés d'acheminer les chalets dans le parc de l'Hôtel de Ville, sont exceptionnellement autorisés à emprunter la rue Eugène Gromard, en sens interdit, de la rue Jules Michelet vers la rue Duvoir.
- ARTICLE 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout véhicule en stationnement interdit fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière agréée.
- ARTICLE 5** Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié le 24 octobre 2025.
- ARTICLE 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de LIANCOURT et à la Police Municipale.

Fait à LIANCOURT, le 23 octobre 2025

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE